



CENTRE HOSPITALIER
DE GUERET

INSTITUT DE FORMATION
AUX METIERS DE LA SANTE
26 Chemin des Amoureux
23000 GUERET

☎ : 05.55.51.70.60

Fax : 05.55.51.87.88

Mail : ifsi.chgueret@sil.fr

ANNEE 2018

MODALITES D'INSCRIPTION AU
CONCOURS D'ADMISSION EN INSTITUT DE
FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
DU CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

*(Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des
26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs
au diplôme d'Etat d'infirmier)*

- **DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :**

01 FEVRIER 2018

- **DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE :**

21 MARS 2018

- **DATE DE L'EPREUVE D'ADMISSION :**

DU 26 AVRIL 2018 AU 04 MAI 2018 ET DU 14 MAI 2018 AU 24 MAI 2018

- **NOMBRE DE PLACES DANS L'INSTITUT :**

81 dont 16 aides-soignants et 1 candidat issu de la PACES

I- PEUVENT SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION :

Voir articles 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 13 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

II- DOSSIER D'INSCRIPTION :

Voir article 11 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

De plus, le dossier d'inscription comportera :

- Une demande **manuscrite** d'inscription datée, signée comportant votre identité.
- 2 photos d'identité récentes comportant au verso le nom, le prénom et la date de naissance, à agraffer sur le dossier d'inscription.
- Une photocopie de la carte d'identité **RECTO-VERSO** et **en cours de validité**.
- La photocopie des diplômes ou du certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale permettant l'inscription aux épreuves de sélection.

III- DROITS D'INSCRIPTION :

Les candidats doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection lors du dépôt de leur dossier :

chèque bancaire d'un montant de 85,00 € et à l'ordre de la Trésorerie Principale de GUERET.

ATTENTION : ce chèque est non remboursable en cas de désistement à l'inscription au concours.

IV- DEPOT DU DOSSIER :

Le dossier peut être déposé ou envoyé jusqu'au **01 février 2018 dernier délai en recommandé avec accusé de réception** à :

Institut de Formation aux Métiers de la Santé
Service Concours Infirmier
26 Chemin des Amoureux
23000 GUERET

Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

ATTENTION : l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé sera fermé du 26 décembre 2017 au 05 janvier 2018.

V- EPREUVES DE SELECTION :

1- Epreuves d'admissibilité :

Voir articles 14 - 15 - 17 - 18 et 23 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

2- Epreuve d'admission :

Voir articles 16 - 17 et 23 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

VI- LISTE DE CLASSEMENT :

Voir articles 19 et 20 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

VII- AFFICHAGE DES RESULTATS :

Voir article 21 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

VIII- VALIDITE DES RESULTATS :

Voir article 22 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier ci-joint.

FAIT A GUERET, LE 10 OCTOBRE 2017

LE DIRECTEUR DES SOINS,

C. LESCURE.